

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° CC-2023-122

L'an deux mille vingt-trois

Le dix-sept octobre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 2 octobre 2023

**Nombre de membres :**

En exercice 37

Présents 28

Votes 32

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

**ABSENTS / EXCUSES :**

Fabien BREUZIN, Anne RIBERON, Raphaëlle GUERIAUD, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET

**PROCURATIONS :**

Magali BACLE donne procuration à Arnaud SAVOIE  
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Françoise TRIBOLLET  
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI  
Séverine SICHE-CHOL donne procuration à Pascal OUTREBON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Patrick BERRET

**DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE**

\*\*\*\*\*

**Approbation du  
déploiement d'un  
dispositif de  
vidéoprotection sur le  
périmètre de la zone  
d'activité économique  
des Platières et  
autorisation de  
demande de  
subvention**

Rapporteur : Monsieur Loïc BIOT, Vice-Président délégué au Développement économique

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1<sup>er</sup> juin 2021, et notamment sa compétence Développement économique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Finances, Moyens généraux et Développement économique » du 3 octobre 2023,

Depuis le début de l'année 2023, une dizaine de cambriolages ont été constatés dans le périmètre des Platières. En tant que gestionnaire de la zone d'activité économique, la COPAMO souhaite installer un système de vidéoprotection afin d'apporter une réponse aux chefs d'entreprises de cette zone.

La COPAMO s'est rapprochée des communes de Mornant et de Saint-Laurent-d'Agnay, titulaires du pouvoir de police, afin de s'assurer de leur accord pour le déploiement du système de vidéoprotection et pour le traitement ultérieur des images.

Le coût prévisionnel du déploiement du dispositif de vidéoprotection s'élève à 95 388,70 € HT.

La Région Auvergne Rhône-Alpes finance les dépenses de vidéoprotection pour les entrées et sorties des zones d'activités à hauteur de 80 %. Les dépenses éligibles sont :

- Les dépenses d'investissement de vidéoprotection : acquisition, installation et raccordement de caméras jusqu'aux équipements de restitution et de traitement des images ;
- Les caméras installées en entrées et sorties de zones d'activités.

Les plafonds suivants sont appliqués : 15 000 € par caméra et 80 000 € par EPCI.

Le plan prévisionnel serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Déploiement vidéoprotection	95 388,70 €	Région AURA	76 310,96 €
		Autofinancement	19 077,74 €
<b>Total</b>	<b>95 388,70 €</b>	<b>Total</b>	<b>95 388,70 €</b>

Une convention de mise à disposition du matériel aux communes de Mornant et Saint-Laurent-d'Agy interviendra à la fin de l'installation du dispositif de vidéoprotection.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**  
**Transmis en**  
**Préfecture le 20/10/23**  
**Notifié ou publié**  
**le 25/10/23**  
**Le Président**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

**APPROUVE** le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur le périmètre de la zone des Platières,

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter des subventions, notamment à la Région Auvergne Rhône-Alpes,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
**RENAUD PFEFFER**



PUBLIE LE 20 OCTOBRE 2023  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

